

Réunion du conseil municipal le 14 juin 2019 à 20 H 30

Convocation du 06 juin 2019

Etaient présents tous les conseillers municipaux : CARON Daniel, CODEVELLE Serge (pouvoir de DEVILLERS Brigitte), CARPENTIER Antoine (pouvoir de HOYER Roger), DUVAL Corinne (pouvoir de PRACHE Dominique), CARPENTIER Julien, COCQUEMAN Alain, LOPES René, POULET Jacques

Absents excusés : DEVILLERS Brigitte, HOYER Roger, GILLIOCQ Michaël, PRACHE Dominique

Monsieur le Maire informe du retard de Monsieur CARPENTIER Julien pour qui les contraintes professionnelles ne lui permettent pas d'arriver à 20h.

Dans l'attente Monsieur le propose de commencer la réunion par des sujets plus légers qui n'amènent pas de décision.

Approbation du procès verbal de la réunion du 12 avril 2019.

Monsieur le Maire informe qu'un registre de compte rendu a été commandé mais toujours pas livré. Ainsi le PV de la réunion du 12 avril sera collé dans le registre dès sa réception.

Les conseillers ont reçu le procès-verbal, Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des observations à formuler.

N'ayant aucune observation à formuler, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

INFORMATION PREALABLE A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire informe que la communauté de communes, compétence tourisme, a réalisé un panneau de présentation et d'information sur toutes les communes de la communauté de communes.

Monsieur le Maire est allé chercher le panneau pour notre commune afin de pouvoir le présenter à l'ensemble du conseil municipal. Le panneau présente la commune d'un point de vue géographique et historique en français et en anglais. Reste à définir le lieu d'implantation du panneau dans la commune.

Monsieur CARPENTIER Julien arrive à 20h20.

Monsieur le Maire présente ses excuses à Monsieur CARPENTIER Julien pour ne pas avoir tenu compte de sa remarque concernant l'heure des réunions, la convocation ayant été faite dans l'urgence.

Monsieur Antoine CARPENTIER est nommé secrétaire de séance.

TRAVAUX SUR LA RD 916

Monsieur le Maire explique qu'il a été informé par hasard que le département, qui devait réaliser le revêtement sur la RD 916 cet été, a chargé l'entreprise COLAS de débiter les travaux la semaine prochaine.

Ainsi nous avons de suite convoqué le conseil municipal afin de valider les ajustements prévus avant la réalisation des travaux :

- reprise des ilots rue de Doullens. Réduction du 1^{er} des 2/3 pour permettre la circulation venant du chemin de Ransart et réduction du 3^{ème} ilot de 2m pour le positionner en dehors de la sortie de M et Mme BARDOUX.
- Bordurage au carrefour rue de Neuville pour éviter la circulation sur le trottoir rue de Doullens.
- Bordurage au carrefour de la rue de Neuville côté rue de Saint Pol
- Bordurage entrée côté Frévent

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise BOUFFEL TP pour un montant de 7 462.65 € HT soit 8 955.18 € TTC.

Monsieur le Maire informe que pour ces travaux, nous avons demandé un chiffrage à Evia, cabinet d'étude qui travaille avec la com de com et nous donne lecture des tarifs par poste :

- Modification des ilots
BOUFFEL TP : 1 940.90 €
EVIA : 2 812.60 €
- Bordurage
BOUFFEL TP : 5 500 €
EVIA : 6 100 €

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit des aménagements de voirie que l'on souhaitait réaliser avec notre enveloppe communauté de communes avant que ce système de financement soit remplacé par un fond de concours et que l'intérêt communautaire soit redéfini de telle sorte que la communauté de communes n'intervient plus sur les routes départementales, réseau principal de notre commune.

En effet mis à part la rue du Four, impasse de la Gare, le chemin de Rebreuve, le chemin de Ransart, la ruelle Suart, la partie non goudronnée du chemin du Tour de Ville, la ruelle de la Mare, le chemin de Canteleux et un petit bout de la ruelle Quillet, nous n'avons que des routes départementales.

Monsieur le Maire informe du chiffrage concernant la rectification des fils d'eau rue de Doullens ainsi que d'un système d'évacuation de l'eau.

Le profil en long de la chaussée au niveau des n°33-35 rue de Doullens présentant un point bas, EVIA propose de modifier le profil sur 200ml de chaque côté pour assurer une continuité d'écoulement à faible pente par le remplacement des bordures, la réfection GNT de l'accotement sur 1.00m ainsi que la réfection définitive de la chaussée suivant les conseils du Département pour la somme de 144 764.43 € HT.

Afin de traiter le pluvial à ce niveau-là, EVIA propose la création d'une bouche au point bas de chaque côté avec infiltration en accotement pour 74 681.80 €

Quant à BOUFFEL TP, concernant le pluvial, il propose l'installation d'un avaloir au début et à la fin.

Monsieur le Maire précise que ces travaux étant plus conséquents et ne touchant pas à la route, ne peuvent être réalisés dans l'urgence et par conséquent pourront faire l'objet de travaux ultérieurs.

Monsieur CARPENTIER Julien déplore que ces travaux n'aient pas été réalisés par la communauté de communes comme nous l'avions envisagé.

Monsieur le Maire rappelle que nous avons mis près de 50 000 € au BP pour la voirie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de réaliser les aménagements de voirie faisant l'objet du devis de la société BOUFFEL TP pour 7 462.65 € HT et autorise Monsieur le Maire à régler la dépense en investissement à l'article 2151 comme prévu au BP.

Monsieur le Maire informe qu'un arrêté a été pris pour les travaux réalisés par le département et il est affiché en mairie avec la carte de déviation.

Il concerne toute la traversée du village, rue de Doullens et rue de Saint Pol, la semaine du 17 au 21 juin 2019. Le temps de ces travaux la circulation est limitée sur une seule voie dans le sens Doullens →Frévent et interdite dans l'autre sens.

En venant de Frévent la déviation VL et PL est mise en place par Auxi Le Château.

Un autre arrêté est pris et affiché en mairie pour les travaux de réfection des bordures dès ce vendredi 14 juin 2019. Une circulation alternée sera mise en place sur les portions de routes concernées par les travaux.

CONSTRUCTION LOCAL TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal lors de la séance du 06/04/2018 avait adopté le projet de construction d'un local technique et aménagement de ses accès pour un montant total de travaux estimé à 24 623.00 € HT et 4 924.60 € de TVA

Correspondant aux devis présentés par :

- MCI BATIMENT montant: 15 474.27 € HT, TVA 3 094.85 €
- BOUFFEL TP montant: 7 976.20 € HT, TVA 1 595.24 €
- DEPENSES IMPREVUES 5 % montant: 1 172.53 €, TVA 234.51 €

La société MCI BATIMENT ayant cessé son activité, Monsieur le Maire présente en remplacement un devis de l'entreprise BREELLE Sylvain pour 11 319.40 € HT soit 13 583.28 € TTC.

Monsieur le Maire précise que l'assurance décennale est intégrée au devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents, le devis de Monsieur BREELLE ci-dessus présenté.

Monsieur le Maire explique que malgré le litige concernant les limites de propriété entre la commune et Monsieur OSSART et suite au bornage de la parcelle, les travaux de construction du local technique ont pu débuter. La dalle est faite et la ceinture coulée.

Monsieur le Maire informe qu'on ne touche pas aux plaques voisines. On les double avec un isolant et un bardage sur le dessus. Des murs seront montés côté salle des fêtes et en façade.

Restera à faire modifier le devis d'enduits car au vu des modifications, les surfaces ont changé.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à aller visiter le chantier et juger de son avancement.

AMENAGEMENT AIRE DE JEUX

Monsieur le Maire a été informé cette semaine de l'obtention de la DETR pour le projet du TBI et de l'aire de jeux. Les arrêtés de subvention sont à la signature du Préfet.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un second constructeur qui lui a réalisé un devis.

Monsieur le Maire présente le devis de la société MEFRAN qui propose une prestation quasi équivalente à RENOV SPORT mais soutenu par une documentation technique plus approfondie.

Monsieur le Maire donne lecture des tarifs de MEFRAN en comparaison avec RENOV SPORT :

- Jeux pour enfants
 - ✓ MEFRAN : 28 695.00 € HT
 - ✓ RENOV : 22 741.40 € HT
- Multisports
 - ✓ MEFRAN : 31 792.00 € HT
 - ✓ RENOV : 36 793.75 € HT
- Clôtures
 - ✓ MEFRAN : 6 516.00 € HT
 - ✓ RENOV : 7 8887.50 € HT

MEFRAN est donc moins cher que RENOV SPORT de 419.65 €.

Monsieur le Maire rappelle que la structure sera réalisée par l'entreprise BOUFFEL TP pour 31 550.60 € HT.

Monsieur le Maire évoque la possibilité d'une négociation avec l'entreprise BOUFFEL TP.

Monsieur CARPENTIER Antoine fait remarquer que Monsieur le Maire parle du projet comme s'il était déjà accordé et en attente de réalisation. Monsieur le Maire répond que cela reste un projet.

Monsieur le Maire fait remarquer que le coût est équivalent chez les deux fournisseurs tandis que la technicité est plus performante chez MEFRAN.

Monsieur le Maire explique que chez RENOV la peinture consiste en du thermo laquage tandis que chez MEFRAN il s'agit de la poudre cuite, beaucoup plus résistante.

Monsieur le Maire présente le devis de la société BOUFFEL TP pour le goudronnage devant l'atelier pour 13 439 € HT ; Il rappelle que nous avons prévu 20 000 € au budget pour ces travaux.

L'ensemble aire de jeux, clôture et goudronnage devant l'atelier s'élève à 98 973.25 € HT + 13 439.56 € HT pour RENOV et 98 553.60 € HT + 13 439.56 € HT pour MEFRAN auquel nous pourrions déduire le montant des subventions suivantes :

- DETR : 31 000 €
- CCTNP : 3 000 €
- Conseil Départemental : 2 613 €

Soit un coût de revient de 75 380.16 € HT.

Monsieur le Maire explique qu'il avait annoncé un projet à 117 000 € car nous avons ajouté 5% de dépenses imprévues.

Cette différence pourrait servir à l'ajout d'une clôture.

Monsieur le Maire fait remarquer que nous sommes à environ 35% de subvention pour le projet dans sa globalité et que l'on peut difficilement espérer mieux. En effet la région subventionne ce type de projet uniquement dans les quartiers difficiles de certaines villes.

Monsieur le Maire informe qu'il a contacté le crédit agricole afin qu'il nous fasse une offre pour un emprunt de 80 000 € sur 8 ou 10 ans.

Il a également demandé le chiffrage des pénalités d'un remboursement anticipé du prêt de salle des fêtes et une nouvelle proposition de refinancement.

Monsieur le Maire affiche sa préférence pour le projet de la société MEFRAN qui annonce une garantie de 15 ans. Monsieur COCQUEMAN Alain approuve, faisant remarquer qu'il est techniquement supérieur. Toutefois, la subvention CCTNP est subordonnée à l'achat à la société RENOV SPORT.

Monsieur le Maire fait remarquer que la rénovation de la salle des fêtes fut un investissement financièrement beaucoup plus lourd pour le peu de service à la commune. Il estime qu'un terrain de jeux va servir à beaucoup plus de monde étant donné le nombre important de jeunes dans la commune, le nombre important d'assistantes maternelles et le fait qu'il soit accessible à l'école.

Monsieur CARPENTIER Julien fait remarquer que dans d'autres communes les associations reçoivent une subvention de la commune mais payent une location.

Monsieur CARPENTIER Antoine demande si l'aire de jeux sera tout le temps ouverte ? Il craint en effet des dégradations qui seront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire répond que l'idée est de la rendre accessible tout le temps mais qu'on peut décider de la fermer. L'aire sera fermée côté cour de l'école et l'institutrice aura la clé.

Monsieur CARPENTIER Julien souligne que dans les autres communes ayant ce type de structure ça se passe bien. Il ajoute que si on ferme, les serrures pourront être forcées.

Monsieur COCQUEMAN Alain précise que le voisinage étant une école, il n'y a pas de risque de gêne.

Madame DUVAL Corine a constaté des adolescents montés sur le panier de basket.

Monsieur le Maire déplore qu'une majorité d'enfants puisse pâtir du mauvais comportement de quelques individus.

Après en avoir longuement débattu, Monsieur le Maire fait un tour de table afin que chacun puisse donner son avis quant au projet.

CARPENTIER Julien est d'accord avec le projet qu'il trouve intéressant

CODEVELLE Serge estime le projet trop cher pour le peu d'enfants concernés.

LOPES René est d'accord avec le projet.

COCQUEMAN Alain propose d'aller visiter d'autres communes qui possèdent des terrains de jeux réalisés par ces fournisseurs afin de pouvoir juger de leur travail.

POULET Jacques n'a pas encore d'avis sur le sujet et s'abstient.

Monsieur CARPENTIER Antoine reste réservé sur le projet étant donné son coût important et indique que la visite d'autres terrains pourrait permettre de le décider.

DUVAL Corine souhaite attendre la visite de structures identiques dans d'autres communes pour se prononcer.

Monsieur COCQUEMAN Alain demande si l'école va être pérennisée.

Monsieur le Maire répond qu'il ne peut pas savoir. Vu les bons effectifs et l'arrivée de nouvelles familles, nous pouvons assurer qu'à court terme l'école va perdurer.

Monsieur COCQUEMAN Alain fait remarquer que le terrain de jeux pourrait être un atout pour défendre la pérennisation de notre école.

Monsieur le Maire ajoute que RENOV SPORT sont des poseurs tandis que MEFRAN sont des fabricants qui sous-traitent avec un poseur habituel.

Monsieur le Maire demande quelles sont les personnes intéressées pour la visite de structures de jeux ?

Sont intéressés dans la mesure de leurs disponibilités les conseillers suivants :

COCQUEMAN Alain, CARPENTIER Antoine, POULET Jacques, LOPES René et CARPENTIER Julien.

Monsieur le Maire propose de prendre contact avec les deux sociétés afin de caler des visites idéalement en soirée.

TRAVAUX VOIRIE SUR CHEMINS RURAUX

Monsieur le Maire explique que nous avons décoté le centre du chemin de Haute-Visée ainsi que les côtés du chemin de Canteleux. La terre est entreposée dans les champs de M. PREVOT. Monsieur le Maire propose de se servir de cette terre pour recharger le chemin de l'armée.

Monsieur le Maire propose de réfléchir aux différentes solutions pour la réfection de ces deux chemins.

Monsieur le Maire propose de réaliser une couche de broyage, qui serait la solution la moins coûteuse. Monsieur CARPENTIER Antoine fait remarquer que du broyage n'est pas idéal car les petits cailloux restent collés aux roues des tracteurs. Monsieur CARPENTIER Antoine estime que du GNT 60 en 10 cm d'épaisseur bien tassé serait plus approprié.

Monsieur CARPENTIER Julien fait remarquer qu'étant donné la longueur du chemin, le coût devrait être important.

Monsieur le Maire précise que nous avons prévu 50 000 € au BP tandis que nous avons pour le moment prévu de dépenser 9 000 €.

Monsieur le Maire propose de demander un devis à l'entreprise BOUFFEL TP. Monsieur CARPENTIER Antoine propose de faire faire un devis chez BALESTRA et DUFFROY.

GESTION DU PERSONNEL

Monsieur le Maire explique que le contrat aidé de Monsieur NIQUET Ludovic se termine le 05 juillet sans grande possibilité de renouvellement.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal quant à son remplacement.

Il présente à l'assemblée une simulation du coût d'un personnel pour 24h en contrat PEC et en contrat public :

Type de contrat	Salaire net	Charges patronales	Remboursement état	Total mensuel	Total annuel
Contrat aidé PEC	838.38 €	112.26 €	391.17 €	559.47 €	6 713.64 €
Contrat public AA	841.91 €	424.19 €	-	1 266.10 €	15 193.20 €
				Différence	8 479.56 €

Monsieur le Maire précise que la difficulté pour Monsieur NIQUET, c'est qu'il n'a pas le permis. Monsieur le Maire informe que Monsieur NIQUET est payé en heures complémentaires pour le travail qu'il effectue sur le mur du local technique. Il ajoute que ses congés lui seront payés en fin de contrat étant donné la charge importante de travail qui ne lui permet pas de les poser.

Monsieur le Maire demande si l'on recherche un nouveau CUI ou si on fait un CDD à Monsieur NIQUET pour couvrir la saison et avoir le temps de recruter une personne convenable.

Monsieur le Maire précise que le poste de 2^{ème} agent technique est toujours au tableau des effectifs même si jusqu'à présent il est pourvu par des contrats aidés. Monsieur le Maire ajoute qu'il ne souhaite pas engager le Conseil Municipal avant les prochaines élections municipales.

Etant donné la charge de travail importante et son expérience dans le poste, le Conseil Municipal décide de recruter Monsieur NIQUET Ludovic en contrat accroissement temporaire d'activité pour une durée de 12 mois consécutifs ou non et pour un nombre d'heures hebdomadaires qui pourra varier entre 24h et 30h en fonction de la charge de travail.

Monsieur le Maire informe que Monsieur BRUYANT Benjamin ne se plaît plus dans son travail et souhaite une rupture conventionnelle de contrat.

DEMARCHES D'EXPULSION POUR LOYERS IMPAYES

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la perception nous a alerté des difficultés pour recouvrer les loyers du logement communal n°1 sis rue de la Gare à Bouquemaison malgré les différentes relances, les OTD employeurs et bancaires.

Monsieur le Maire rappelle que le locataire, M. FERRE Gaylord, est arrivé dans le logement en octobre 2017. La caution avait été réglée par sa sœur.

Le montant du loyer est de 455.40 € et le montant des impayés de loyers s'élève 9 963.13 € au 28/05/2019. Ce qui peut nous aider dans notre démarche, c'est que le locataire est désormais sans électricité.

Les tentatives de recouvrement de ces impayés engagées par la commune n'ayant pas abouti, c'est pourquoi, il convient d'envisager une procédure d'expulsion.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager une procédure d'expulsion à l'encontre de M. FERRE Gaylord
 AUTORISE Monsieur le Maire à saisir un huissier de justice qui sera chargé de la procédure
 AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que nous avons reçu un courrier de Monsieur LALLEZ Maxime demandant au conseil municipal l'autorisation d'enfouir les tuyaux d'adduction d'eau sur l'ancienne ligne de chemin de fer pour pouvoir exploiter le forage qu'il a acheté rue de Lucheux.

Il précise que les tuyaux d'un diamètre de 160 en PVC seront enterrés à une profondeur de 1.20m. La traversée de route départementale 196 aux quatre chemins sera réalisée par forage dirigé de diamètre 200.

La pose et la remise en état seront à la charge de Monsieur LALLEZ.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accède à la demande de Monsieur LALLEZ.

RACHAT CONCESSION CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la propriétaire de la concession perpétuelle n°404 au nom de ARBOUILLE-DASSONVILLE a repris la dépouille de son mari et souhaite céder sa concession à la mairie et trouver un acheteur pour le caveau.

Monsieur le Maire a demandé à la société GEST CIM son avis d'un point de vue juridique et sommes dans l'attente de leur retour sur le sujet.

Vu le prix d'achat de la concession (450 F en 1987)

Vu la nécessité pour la commune de pouvoir récupérer de la place dans son cimetière,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- Autorise Monsieur le Maire à reprendre la concession n°404
- Autorise Monsieur le Maire à rembourser le prix de la concession à Madame ALAMAGNY-DASSONVILLE Brigitte, soit 68.40 €.

REGIE MENUES RECETTES

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que pour recouvrer les sommes de la vente de bois, la Perceptrice nous conseille de le faire par le biais d'une régie recettes qui stipule l'encaissement de menues recettes (bois, petites fournitures diverses..) et le règlement par chèque accepté.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recouvrer des menues recettes par le biais d'une régie de recettes.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que les panneaux sont arrivés :

Les panneaux « interdiction sauf riverains et desserte locale » sur le chemin de Ransart à Canteleux ainsi que sur la ruelle Quillet sont posés.

Un autre panneau pour l'autre bout de la ruelle Quillet a été commandé.

Les panneaux « passage piétons et abris de bus » seront posés dès que le Département aura achevé ses travaux sur la RD 916.

Sur la place les adhésifs « interdiction de stationner au plus de 3.5T » vont être refaits.

Monsieur le Maire informe que la kermesse des écoles du RPI a lieu vendredi 21 juin à partir de 18h15 à la salle des sports de Bouquemaison.

Les bénéficiaires de cette manifestation profitent à la coopérative scolaire.

Monsieur le Maire informe que la coopérative scolaire a bénéficié de la quête d'un mariage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h23.